

CHARTRE DU GROUPE MAÎTRES

Septembre 2026

Le groupe Maîtres est destiné à des nageurs confirmés souhaitant participer à des compétitions tout au long de la saison. Il regroupe des compétiteurs adultes de tout âge et de différents niveaux. Chaque nageur Maître, comme tout adhérent de la SNV, est invité à participer à la vie du club : assemblée générale, accueil de compétitions de jeunes, formation au poste d'officiel...

L'entraîneur pourra en début de saison évaluer le nageur au moyen d'un test (ex. 100 ou 200 4N réglementaires, 400 NL sans s'arrêter - sans évaluation chronométrique) pour s'assurer de sa capacité à suivre l'entraînement et à évoluer en compétition, ainsi que de sa connaissance des règles élémentaires de compétition. Les nageurs n'ayant pas d'objectif de compétition et/ou se projetant dans une démarche d'apprentissage des nages codifiées seront orientés vers le groupe Adultes Loisirs. En outre, le club se réserve le droit de refuser ou de limiter (par ex. en priorisant les autres) la réinscription en groupe Maîtres aux nageurs n'ayant pas réalisés leur quota de compétitions la saison précédente en tant que nageur ou d'officiel (cf. section correspondante).

1. INSCRIPTIONS

Le montant de la cotisation annuelle inclut une licence compétition de la FFN (Fédération Française de Natation) : par ex. 421,20 € dont 61,20 € de licence pour la saison 2026-27. Elle donne accès à **3 entraînements hebdomadaires au maximum** à choisir en fonction du nombre de places disponibles au moment de l'inscription. **Un montant de 60 € par créneau supplémentaire** est possible sur demande. Le détail des créneaux et les tarifs sont disponibles sur la page Comiti du Club (<https://snversailles.comiti-sport.fr/>). La cotisation est due pour la saison à venir ou en cours sans prorata possible.

La demande d'inscription pourra être transmise par mail à contact@snversailles.fr en précisant les créneaux souhaités ; une demande de règlement sera ensuite adressée à l'adhérent (possibilité de paiement en plusieurs fois par chèque ou par CB en ligne sur Comiti – nous renvoyons le lecteur au document dédié aux options de paiement de la SNV pour plus d'information). La réception du paiement validera l'inscription définitive. Une demande de réinscription avec paiement CB pourra être directement traitée sur le site Comiti (<https://snversailles.comiti-sport.fr/>).

Dans la mesure du possible, les nageurs sont tenus de prévenir l'entraîneur ou d'envoyer un mail à maitres@snversailles.fr en cas d'absence aux entraînements. Les entraîneurs tiennent des fiches de présences ; aussi des absences répétées et non prévenues peuvent-elles entraîner l'exclusion du nageur sur le créneau considéré.

Le nageur ne pourra pas s'entraîner sur des créneaux où il n'est pas inscrit : s'il souhaite changer de créneau d'entraînement, que ce soit de façon permanente ou à titre exceptionnel, le nageur devra en demander la possibilité et l'autorisation préalablement à maitres@snversailles.fr

Une attestation d'inscription pourra être fournie sur simple demande à contact@snversailles.fr

2. ENTRAÎNEMENTS

Les sessions d'entraînement sont collectives et non personnalisées (tout au plus adaptées). **Le suivi du programme proposé par l'entraîneur est obligatoire**, avec quelques dérogations possibles si validées par ce dernier (ex. restriction dans le matériel suite à une blessure), et nécessite la **possession du matériel standard** (pull-boy, élastique, plaquettes, palmes, tuba).

Étant donné la diversité des nageurs du groupe Maîtres, une homogénéisation des vitesses par couloir de nage sera privilégiée pour des raisons pratiques et de sécurité. A cette fin, les nageurs pourront se voir attribuer une couleur du club, à savoir le blanc ou le bleu (le blanc désignant par ex. la ligne la plus rapide), voire les deux. L'intensité et la charge des entraînements pourront être aménagées par l'entraîneur, dans la mesure du possible et selon son programme, notamment sur ce critère : adaptation des séries selon le niveau (nombre de répétitions ou distance), adaptation des départs, adaptation de l'échauffement pour permettre à tous de réaliser la partie travail au centre de l'entraînement...

Chaque nageur est invité à définir et à communiquer aux entraîneurs à titre informel :

- Ses objectifs de qualification/de participation aux compétitions
- Ses objectifs chronométriques (dont besoins éventuels de temps de qualification)
- Ses objectifs de progression technique
- Ses contraintes éventuelles (personnelles, professionnelles, d'entraînement)

Les entraîneurs établissent leurs sessions de sorte à permettre à l'ensemble du groupe de préparer au mieux les principales échéances de la saison :

- IC Maîtres régionaux et nationaux
- Championnats régionaux
- Championnats de France N1 et N2

Des stages pourront être proposés pendant les vacances scolaires de Toussaint et Printemps. Une prolongation de la saison au-delà de la mi-juin pourra être proposée aux nageurs participant aux championnats de France été. Ces stages peuvent être soumis à une inscription payante sur Comiti.

3. COMPÉTITIONS

Chaque saison, **le nageur Maître est tenu de participer à au moins 2 compétitions Maîtres en plus des InterClubs Toutes Catégories (ICTC)** - à au moins 3 compétitions Maîtres si absent des ICTC pour raison impérieuse. La participation des compétiteurs aux compétitions et leurs performances génèrent des points qui déterminent le classement du club au niveau national : classement des clubs en natation course et en natation Maîtres. Sauf exception, les entraîneurs ne participent pas aux compétitions ce qui requiert une autonomie du nageur Maître.

La contrainte de participation à des compétitions Maîtres (en plus des ICTC) pourra être adaptée pour les nageurs de catégorie d'âge C0 (moins de 25 ans) en fonction du règlement FFN (autorisation ou non des C0 à participer aux compétitions Maîtres) : participation en tant qu'officiel, ou participation à deux circuits départementaux...

InterClubs Toutes Catégories (ICTC)

La SNV impose à tous ses compétiteurs de **participer obligatoirement aux InterClubs Toutes Catégories** (ICTC, généralement mi-novembre), cette compétition étant prépondérante dans le classement national des clubs en Natation Course (la maximisation du nombre de nageurs

engagés et donc du nombre d'équipes détermine le nombre de points marqués pour le club qui améliore le classement au club dans le Classement National des Clubs en Natation Course).

Une confirmation de participation aux ICTC sera cependant demandée au nageur au plus tard le 20 octobre, pour l'organisation des équipes. C'est pourquoi la non-participation aux ICTC est un motif d'exclusion du groupe Maîtres, sauf raison impérieuse. La distribution des courses par nageur est imposée lors de la constitution des équipes.

Interclubs régionaux et nationaux Maîtres

La compétition des Interclubs Maîtres aboutit à un classement national des clubs en natation Maîtres. Aussi les équipes seront-elles constituées aux points : la meilleure équipe regroupant les nageurs ayant réalisé les meilleures performances individuelles en termes de points Masters, et ainsi de suite pour les équipes 2, 3, ..., par ordre décroissant de performance. Ainsi, la SNV engagera le plus d'équipes possible aux **IC régionaux** (généralement fin janvier-début février) de façon à maximiser les chances de qualification d'équipes à la **finale nationale** (généralement début avril), toujours en fonction des performances individuelles et des projections de classement national. S'agissant d'une compétition par équipes, la SNV se doit de constituer une liste de remplaçants en plus des équipes engagées pour parer à toute contrainte empêchant un équipier de nager (blessure, maladie, contrainte professionnelle ou familiale majeure, ...).

Une confirmation de participation des nageurs à la compétition régionale sera requise au plus tard le 15 décembre. Un ou deux nageurs maîtres pourront être responsables de la constitution des équipes en collaboration avec les entraîneurs, après accord des membres du bureau. **La constitution des équipes sera communiquée aux nageurs 15 jours avant la compétition.**

Engagements et volet financier

La SNV prend en charge les engagements (mais pas le déplacement) des compétitions suivantes :

- IC TC
- IC Maîtres régionaux et nationaux
- Championnat départemental (Yvelines)
- Championnats régionaux hiver et été
- Championnats de France N1/N2 hiver et été
- Championnats d'Europe
- Championnats du monde

Pour les autres compétitions et meetings, aucun rappel ne sera fait, et les frais d'engagement seront à la charge des nageurs en passant par la SNV.

Les nageurs devront envoyer leurs souhaits d'engagements en courses individuelles et la copie de leur ordre de virement (en cas d'engagements payants) **au plus tard 10 jours avant le début de la compétition** (soit le mercredi pour une compétition démarrant le samedi de la semaine suivante), par mail à maitres@snversailles.fr et copie à tresorier.snversailles@gmail.com en cas d'engagements payants.

Les souhaits **d'engagements en relais** devront être transmis au plus tard 15 jours avant le début de la compétition pour permettre la composition des relais.

Concernant les compétitions par équipes et la constitution des relais, la priorité pourra être donnée aux nageurs ayant répondu dans les délais impartis (indépendamment de leurs qualifications chronométriques).

Pour toutes les compétitions (prises en charge ou non par la SNV), **tout forfait intervenant moins de 4 jours avant le début de la compétition sera facturé au nageur (ainsi que le frais d'engagement si pris en charge par la SNV)**, et ce, quelle qu'en soit la raison. En effet, les engagements sont payés par la SNV à l'avance, et les annulations ne sont pas remboursées.

Épreuves d'Eau Libre

Pour les nageurs Maîtres souhaitant participer à une course d'eau libre, les engagements et le paiement des frais d'inscription seront à faire directement sur : <https://www.ffneaulibre.fr>. Il conviendra (pour des raisons d'assurance entre autres), comme pour toute manifestation à auto-engagement, d'informer le club (via maitres@snversailles.fr) de votre participation.

4. COMPORTEMENT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

En intégrant ce groupe, le nageur maître - comme tout adhérent de la SNV - s'engage au respect de la **charte des groupes compétition**. Ainsi, tout manquement à ces engagements pourra conduire à l'exclusion de l'association.

L'organisation des déplacements en compétitions sera à l'initiative de chacun ou d'une personne du groupe qui souhaiterait s'en charger. La SNV ne prendra pas d'initiative à ce sujet.

De même, la SNV ne prend pas en charge l'organisation d'événements festifs propres au groupe Maîtres.

Les éventuels groupes constitués sur les réseaux sociaux de messagerie tels que WhatsApp sont sans lien officiel (fonctionnement/gestion/contenu) avec l'association et ne se substituent pas à la messagerie maitres@snversailles.fr.

Vous pourrez être sollicités par la SNV en cours de saison pour aider à l'organisation de manifestations sportives à l'attention des jeunes : merci d'y répondre favorablement dans la mesure de vos possibilités.

Par ailleurs, le club a toujours besoin d'**officiels**, dans les compétitions Maîtres en particulier, mais aussi dans les compétitions jeunes (voir ci-dessous).

Des oublis ou erreurs dans les communications n'étant pas à exclure, nous comptons sur votre indulgence et votre bienveillance : n'hésitez pas à nous les signaler.

Nous vous souhaitons une excellente saison de natation à la SNVersailles.

Le bureau de la SNV et l'équipe des entraîneurs

LES OFFICIELS

Afin de participer de façon encore plus active au bon fonctionnement de notre club et de compléter votre pratique de la compétition, nous vous proposons de passer du statut de nageur à celui de **nageur-officiel**.

L'obligation des clubs

Pour chaque compétition, chaque club doit présenter un certain nombre d'officiels en fonction du nombre de nageurs ou d'équipes engagés :

- Championnat départemental des Yvelines (CDY) : 1 officiel pour 1 à 4 nageurs (ou 1 à 3 équipes), 2 officiels pour 2 à 8 nageurs (ou 4 à 6 équipes), 3 officiels au-delà.
- Ligue Île-de-France (LIF) - Maîtres : 1 officiel dès 4 nageurs sur la réunion ou jusqu'à 2 équipes, 2 officiels à partir de 3 équipes
- Ligue Île-de-France (LIF) - hors Maîtres : 1 officiel dès 5 nageurs sur la réunion

Sous ce quota, le club paye une amende (par ex. 40 et 45 € en 2026 en niveau départemental et régional, respectivement). **Sous un certain nombre d'officiels, les compétitions peuvent être annulées.**

Comment devenir officiel

Pour devenir officiel, il suffit de se manifester et nous vous enverrons le programme des sessions de formation pour la saison en cours. Pour devenir chronométrateur, compter par exemple une ½ journée de formation un samedi matin, suivie d'un examen le samedi suivant lors d'une compétition. Une fois ce premier palier franchi vous pourrez poursuivre la formation et devenir juge (de l'ordre d'une ½ journée à une journée), starter et même juge-arbitre.

Les sessions de formation sont généralement mises en ligne début septembre sur le site du CD78 à la rubrique Les dossiers/Dossiers Divers/Juges et Arbitres ; **pour tout renseignement, vous pouvez contacter Caroline Alverola** (caroline.alverola@gmail.com)

Alors pas d'hésitation, rejoignez l'équipe d'officiels du groupe maîtres pour partager cette nouvelle pratique de la compétition et continuer à nager dans de bonnes conditions.